



Équipement d'entraînement cardiovasculaire commercial

Garantie limitée

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE AVANT TOUTE UTILISATION DE VOTRE APPAREIL PRECOR INCORPORATED. EN UTILISANT CET APPAREIL, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉS PAR LES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES DE LA GARANTIE.

Garantie limitée.

Precor Incorporated (« Precor ») garantit que tous les nouveaux produits Precor sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant toutes les périodes de garantie indiquées ci-dessous. Les périodes de garantie commencent à la date de facturation de l'achat original. Cette garantie s'applique uniquement aux défauts détectés pendant la période de garantie et ne s'applique qu'à l'acheteur original du produit. Toute pièce réparée ou remplacée selon les conditions générales de cette garantie sera couverte pendant la durée restante de la période de garantie initiale. Pour toute réclamation en vertu de la présente garantie, l'acheteur doit aviser Precor ou vos distributeurs Precor agréés dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle la non-conformité est découverte et mettre le produit concerné à la disposition de Precor ou son représentant pour inspection. En vertu de cette garantie, les obligations de Precor sont limitées comme décrites ci-après.

Périodes et couverture de la garantie.

Tous les appareils d'entraînement cardiovasculaire à usage commercial fabriqués et vendus après le 1^{er} janvier 2015 sont soumis aux conditions générales énoncées par la présente (sauf pour les appareils StretchTrainer, les appareils de musculation, et la couverture de certains modèles et options particuliers tels que définis ci-dessous) :

- Châssis de structure : 7 ans
- Moteur du tapis roulant : 5 ans
- Pièces sujettes à l'usure : 1 an
- Pièces mécaniques et électriques (notamment PVS, transmetteurs) : 2 ans
- Éléments à usure élevée de la console, notamment : Prise pour écouteurs, connecteur USB et connecteur Apple : 90 jours
- Récepteur de télévision ou boîtier récepteur de médias (boîtiers décodeurs) d'un tiers : 90 jours
- Piles, récepteurs non intégrés, PVS non intégrés et contrôleurs : 1 an
- Main d'œuvre (notamment : base, console, PVS) : 1 an

Garantie limitée prolongée et couverture.

Dans la mesure où l'acheteur achète une garantie limitée prolongée pour appareils d'entraînement cardiovasculaire à usage commercial comme il est stipulé dans un devis signé qui a été accepté par Precor, une telle garantie limitée prolongée (i) s'appliquera uniquement aux pièces mécaniques et électriques et à la main-d'œuvre, le cas échéant, (ii) commencera à la date d'achat original indiquée sur la facture, (iii) devra remplacer, sans s'y ajouter, les périodes de garantie pour les pièces mécaniques et électriques et la main-d'œuvre indiquées ci-dessous (par exemple, la période de garantie standard et la période de garantie prolongée ne sont PAS cumulatives) et (iv) sera soumise à toutes les conditions générales énoncées ci-après.

En aucun cas, la garantie limitée prolongée ne s'appliquera aux pièces suivantes :

- Éléments à usure élevée de la console, notamment : Prise pour écouteurs, connecteur USB et connecteur Apple
- Récepteur de télévision ou boîtier récepteur de médias (boîtiers décodeurs) d'un tiers
- Piles, récepteurs non intégrés, PVS non intégrés, serveur cache et contrôleurs

Conditions et restrictions.

Cette garantie est valable uniquement en vertu des conditions énoncées ci-dessous :

1. La garantie s'applique au produit Precor uniquement si :
 - a. il a été réparé par un fournisseur de services agréé par Precor ou le personnel d'une installation certifiée par Precor. En dehors de l'Amérique du Nord, un tel produit doit être réparé par un bureau Precor ou par un distributeur agréé Precor.
 - b. il reste en possession de l'acheteur initial si ce dernier peut apporter une preuve de l'achat.
 - c. il n'a pas fait l'objet d'un accident, d'une utilisation abusive, d'un mauvais entretien ou de modifications non effectuées par Precor.
 - d. toute réclamation doit être soumise pendant la période de garantie.
2. Cette garantie ne couvre pas les dommages ou pannes d'équipement causés par l'utilisation d'un câblage électrique non conforme aux codes d'électricité ou aux spécifications du manuel d'utilisation de Precor ou tout défaut de maintenance raisonnable et nécessaire, tel que prescrit dans le manuel de l'utilisateur.
3. Precor n'est pas responsable de la connectivité Internet à ses produits. Cette restriction s'applique aux services, tels que ceux fournis par un fournisseur d'accès Internet (FAI) et au matériel lié à la connectivité Internet, tels que les câbles Ethernet, les routeurs, les serveurs et les interrupteurs.
4. Precor n'est pas responsable de la qualité du téléviseur, de la vidéo, du son, ou d'autres supports fournis à ses produits. Cette restriction s'applique aux services, tels que ceux fournis par un fournisseur de services de télévision par câble ou par satellite; à la puissance et à la clarté du signal; et au matériel relatif à la réception et à la transmission télévisuelle, vidéo, audio ou sur d'autres supports. Le matériel en question peut comprendre (sans s'y limiter) le câblage audio, vidéo et la fréquence radio, les connecteurs, les récepteurs, les modulateurs, les combineurs, les amplificateurs répartiteurs, les séparateurs et ainsi de suite.
5. Precor ne peut garantir que le système de mesure de la fréquence cardiaque sur ses produits fonctionnera pour tous les utilisateurs. L'exactitude de la mesure de la fréquence cardiaque varie selon certains facteurs, y compris la physiologie et l'âge de l'utilisateur, la méthode d'utilisation du système de mesure de fréquence cardiaque, les interférences extérieures et d'autres facteurs qui peuvent influencer l'acquisition de la fréquence cardiaque.
6. Precor ne garantit pas les travaux ou les produits fournis par des entreprises tierces (p. ex., sorties coax, installations à faible voltage, etc.)

7. Precor ne prendra en charge aucun frais de main-d'œuvre à l'extérieur des États-Unis, à l'exception du Canada. La garantie limitée de l'équipement est annulée lorsque l'équipement est installé dans un pays autre que celui où il a été acheté.
8. Déplacer des pièces vissées au cadre structurel ne fait pas partie de la garantie du « cadre structurel » (par exemple, les bras à mobilité flexible, les sièges et les assemblages de dossiers, de rampe croisée, l'ajustement de la position et ainsi de suite).
9. Dans le cas d'appareils d'entraînement cardiovasculaire à usage commercial vendus dans un environnement résidentiel (maison), la durée de la garantie limitée des pièces mécaniques et électriques (excluant les P80, PVS ou les transmetteurs) est de 5 ans. Tous les autres termes de couverture de la présente garantie demeurent les mêmes, quel que soit l'endroit où l'équipement est installé ou utilisé.

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux :

1. Mises à jour de logiciel.
2. Logiciels défectueux qui n'affectent pas véritablement et négativement l'exercice des fonctions du produit dans des conditions normales d'utilisation au moment de l'installation.
3. Les biens consommables ou les articles cosmétiques du produit, y compris, toutes les surfaces plastiques ou peintes, dont l'extérieur est endommagé ou abîmé en raison d'une utilisation abusive, d'une mauvaise utilisation, d'un accident, d'une réparation ou d'une installation mal effectuées, d'une manipulation inappropriée ou d'une modification à la conception ou à la construction non autorisée par Precor notamment, sans s'y limiter, l'utilisation ou l'intégration de pièces d'équipement autres que celles du fabricant d'origine.
4. Les dommages cosmétiques, structurels ou fonctionnels (y compris la rouille, la corrosion et l'usure inhabituelle) causés par le défaut d'observer les procédures d'entretien décrites dans le mode d'emploi.
5. Réparations effectuées sur un équipement Precor sur lequel le numéro de série n'est pas mentionné ou dont l'étiquette de série a été modifiée ou endommagée.
6. Appels d'assistance pour rectifier l'installation du matériel ou pour donner des indications au propriétaire sur la façon d'utiliser l'équipement.
7. Jetons d'identification RF.
8. Systèmes de circuit de câble.
9. Frais d'enlèvement de livraison encourus pendant les réparations.
10. Tous frais de main-d'œuvre encourus au-delà de la période de garantie de main d'œuvre applicable.

Avis de non-responsabilité et de renonciation.

Les garanties limitées fournies dans les présentes sont les garanties exclusives conférées par Precor et remplacent toutes représentations précédentes, contraires ou complémentaires, qu'elles soient orales ou écrites. TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION A UN USAGE PARTICULIER, QUI S'APPLIQUE AUX PIÈCES SUSMENTIONNÉES EST LIMITÉE À LA PÉRIODE DES GARANTIES EXPRESSÉMENT SUSMENTIONNÉES POUR CES MÊMES PIÈCES. PRECOR REJETTE ET EXCLUT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE A VENIR. Certaines juridictions interdisent toute limitation de durée pour une garantie implicite, il se peut donc que la limitation susmentionnée ne s'applique pas à votre situation. PRECOR REJETTE ET EXCLUT ÉGALEMENT TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, APPLICABLE PAR LA LOI OU AUTRE, EN TERMES DE NON CONFORMITÉ OU DÉFAUT DE PRODUIT, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE : (A) TOUTE OBLIGATION, RESPONSABILITÉ, DROIT, RÉCLAMATION OU RECOURS, DÉCOULANT OU NON DE LA NÉGLIGENCE DE PRECOR OU DE SES FOURNISSEURS (SOIT ACTIVE, PASSIVE OU IMPLICITE), ET (B) TOUTE OBLIGATION, RESPONSABILITÉ, DROIT, RÉCLAMATION OU RECOURS POUR PERTE OU ENDOMMAGEMENT DE TOUT APPAREIL. Cet avis de non-responsabilité et de renonciation s'applique même si la garantie expresse susmentionnée fait défaut à sa vocation essentielle.

Recours exclusifs.

Pour tout produit décrit ci-dessus qui n'est pas conforme à sa garantie, Precor fournira, à sa seule discrétion, l'un des éléments suivants : (1) la réparation (2) le remplacement, ou (3) le remboursement du prix d'achat. Le service de garantie limitée de Precor peut être obtenu en contactant un bureau Precor ou un distributeur agréé chez qui vous avez acheté le produit. Precor compense ses prestataires de services agréés Precor pour les déplacements dans leur zone de service normal en vue de procéder à la réparation de l'équipement commercial dans les locaux du client. Il se peut que vous ayez à prendre en charge les frais pour les déplacements effectués en dehors de cette zone de service. IL S'AGIT DES SEULS RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

EXCLUSION DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS.

PRECOR ET/OU SES FOURNISSEURS N'ACCEPTERONT AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DÉCOULANT D'UN CONTRAT (GARANTIE COMPRISE), D'UN RECOURS (NÉGLIGENCE ACTIVE, PASSIVE OU IMPLICITE ET RESPONSABILITÉ STRICTE COMPRISES) OU AUTRE, POUR TOUT ENDOMMAGEMENT DE L'ÉQUIPEMENT, DÉGÂT MATÉRIEL, PERTES D'UTILISATION, DE REVENUS OU DE PROFITS, COÛT DE CAPITAL, COÛT DE L'ÉQUIPEMENT DE REMPLACEMENT, FRAIS ANNEXES ENGENDRÉS PAR L'ACHETEUR (PAR VOIE DE CORRECTION OU AUTRE) OU AUTRES DOMMAGES FORTUITS, SPÉCIAUX, OU INDIRECTS DÉCOULANT DE LA NON-LIVRAISON OU L'UTILISATION, LA MAUVAISE UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT. Cette exclusion s'applique même si la garantie ci-dessus n'atteint pas son but essentiel et indépendamment du fait que ces dommages et intérêts soient réclamés pour violation de garantie, rupture de contrat, négligence ou responsabilité délictuelle ou toute autre théorie juridique. Certaines juridictions interdisent toute exclusion ou limitation sur les dommages fortuits ou consécutifs, il se peut donc que la limitation susmentionnée ne soit pas applicable à votre situation.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques. Il se peut que vous ayez des droits supplémentaires, en fonction de l'administration du territoire dans lequel vous résidez.

Complétez cette partie et conservez-la pour vos dossiers.

Acheté chez :

_____ *Exemple : Nom du distributeur ou du magasin.*

Téléphone :

_____ *Exemple : Téléphone du distributeur ou du magasin.*

Produit / modèle :

_____ *Exemple : AMT 885 ou EFX 883.*

Numéro de série :

_____ *Le numéro de série se trouve sur le carton d'expédition.*

